

**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

Séance du 15 juin 2020

DORDOGNE

L'an deux- mille-vingt, le quinze juin, à seize heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean- Michel Pérusin, Président, au siège du syndicat, sur convocation du Président en date du 5 juin 2020.

ROUDIER Stéphane est désigné(e) secrétaire de séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote

Communauté de Communes	NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration à	Supplé(e) par
Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	BOUSQUET	Dominique	x				
	BOUSQUET	Jean	x				
	EYMARD	Serge		x			ROUDIER Stéphane
	MOREAU	Yves			x		
	LAPOUGE	Michel			x		
Vallée de l'Homme							SIMON Jean- Paul
	LAGARDE	Philippe		x			DEZENCLOS Gérard
	ROUVES	Christian	x				
	SOULIAC	Arlette		x			DELMAS Roland
Pays de Fénélon	BONNEFON	Patrick		x			LAJUGIE Michel
	DUBOIS	Jean- Pierre		x			LAPORTE Alain
Vallée Dordogne et Forêt Bessède	ALCABEZ	Jean	x				
	LEOTHIER	Christian	x				
Domme Villefranche-du-Périgord	CASSAGNOLE	Jean- Claude	x				
	LAVAL	Jean- Marie	x				
Sarlat-Périgord Noir	de PERETTI	Jean- Jacques		x			CHAUMEL Jean- Marie
	PERUSIN	Jean- Michel	x				
	PEYRAT	Jérôme	x				
	SECRESTAT	Benoît	x				
			10				7
Pouvoirs de vote (titulaires présents, procurations et suppléants)			17				

Observateurs

NOM	Prénom	Qualité
LAMOUREUX	Christian	Délégué suppléant de la CC Sarlat- Périgord Noir
LAURENS	Julia	Cheffe de projet Pays du Périgord Noir, mise à disposition du SM SCoT

**Délibération n° 2020-06-15-001-1**

Compte administratif – budget principal

Les membres du Comité syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2019 à l'assemblée délibérante.

Envoyé en Sous-Préfecture le :  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le :

Monsieur le Président précise que ces résultats sont conformes au compte de gestion produit par le comptable du Centre des Finances Publiques de Sarlat La Canéda.

Monsieur le Président, après avoir donné toutes les explications souhaitées, se retire et ne participe pas au vote. Monsieur Jean Alcabez assure la présidence pour ce vote.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

<b><u>EXECUTION DU BUDGET 2019</u></b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDES</b>
EXPLOITATION	3 021,89 €	84 199,02 €	81 177,13 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
<b><u>REPORTS 2018</u></b>			
EXPLOITATION 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b><u>RESULTAT CUMULE 2019</u></b>			
EXPLOITATION	3 021,89 €	84 199,02 €	81 177,13 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>136 177,13 €</b>
<b><u>RESTES A REALISER 2019</u></b>			
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		<b><u>RESULTAT NET 2019</u></b>	<b>136 177,13 €</b>

Vote pour	16
Vote contre	0
Abstention	0

**Arrivé le :**  
**22 JUIN 2020**  
Sous-préfecture de SARLAT



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Président,  
Jean-Michel Perusin

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

Place Marc Busson – 24 200 SABLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

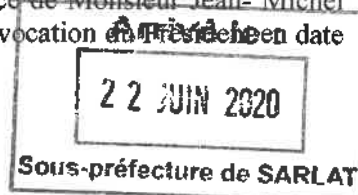
Séance du 15 juin 2020

DORDOGNE

L'an deux- mille-vingt, le quinze juin, à seize heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean- Michel Pérusin, Président, au siège du syndicat, sur convocation en date du 5 juin 2020.

ROUDIER Stéphane est désigné(e) secrétaire de séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote



Communauté de Communes	NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procurations à	Supplé(e) par
Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	BOUSQUET	Dominique	x				
	BOUSQUET	Jean	x				
	EYMARD	Serge		x			ROUDIER Stéphane
	MOREAU	Yves			x		
	LAPOUGE	Michel			x		
Vallée de l'Homme							SIMON Jean- Paul
	LAGARDE	Philippe		x			DEZENCLOS Gérard
	ROUVES	Christian	x				
	SOULIAC	Arlette		x			DELMAS Roland
Pays de Fénelon	BONNEFON	Patrick		x			LAJUGIE Michel
	DUBOIS	Jean- Pierre		x			LAPORTE Alain
Vallée Dordogne et Forêt Bessède	ALCABEZ	Jean	x				
	LEOTHIER	Christian	x				
Domme Villefranche-du-Périgord	CASSAGNOLE	Jean- Claude	x				
	LAVAL	Jean- Marie	x				
Sarlat-Périgord Noir	de PERETTI	Jean- Jacques		x			CHAUMEL Jean- Marie
	PERUSIN	Jean- Michel	x				
	PEYRAT	Jérôme	x				
	SECRESTAT	Benoît	x				
			10				7
Pouvoirs de vote (titulaires présents, procurations et suppléants)			17				

Observateurs

NOM	Prénom	Qualité
LAMOUREUX	Christian	Délégué suppléant de la CC Sarlat- Périgord Noir
LAURENS	Julia	Cheffe de projet Pays du Périgord Noir, mise à disposition du SM SCoT

Délibération n° 2020-06-15-001-2

**COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET SM SCoT**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Jean-Michel Perusin,

- ✓ après s'être fait présenter le comptes administratif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagnés des états de développement

Envoyé en Sous-Préfecture le :  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le :

des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer s'il y a lieu ;

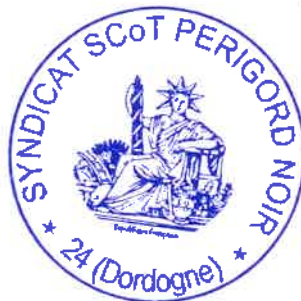
- ✓ après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- ✓ après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'elle a prescrit de passer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUANT** sur l'exécution de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget dressé pour l'exercice 2019 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote pour	17
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Président,  
Jean-Michel Perusin



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

Place Marc Busson – 24 200 SABLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

Séance du 15 juin 2020

DORDOGNE

L'an deux- mille-vingt, le quinze juin, à seize heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean- Michel Pérusin, Président, au siège du syndicat, sur convocation du Président en date du 5 juin 2020.

Arrivé le :

22 JUIN 2020

ROUDIER Stéphane est désigné(e) secrétaire de séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote

Sous-préfecture de SABLAT

Communauté de Communes	NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration à	Supplé(e) par
Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	BOUSQUET	Dominique	x				
	BOUSQUET	Jean	x				
	EYMARD	Serge		x			ROUDIER Stéphane
	MOREAU	Yves			x		
	LAPOUGE	Michel			x		
Vallée de l'Homme							SIMON Jean- Paul
	LAGARDE	Philippe		x			DEZENCLOS Gérard
	ROUVES	Christian	x				
	SOULIAC	Arlette		x			DELMAS Roland
Pays de Féselon	BONNEFON	Patrick		x			LAJUGIE Michel
	DUBOIS	Jean- Pierre		x			LAPORTE Alain
Vallée Dordogne et Forêt Bessède	ALCABEZ	Jean	x				
	LEOTHIER	Christian	x				
Domme Villefranche-du-Périgord	CASSAGNOLE	Jean- Claude	x				
	LAVAL	Jean- Marie	x				
Sarlat-Périgord Noir	de PERETTI	Jean- Jacques		x			CHAUMEL Jean- Marie
	PERUSIN	Jean- Michel	x				
	PEYRAT	Jérôme	x				
	SECRESTAT	Benoit	x				
			10				7
Pouvoirs de vote (titulaires présents, procurations et suppléants)			17				

Observateurs

NOM	Prénom	Qualité
LAMOUREUX	Christian	Délégué suppléant de la CC Sarlat- Périgord Noir
LAURENS	Julia	Cheffe de projet Pays du Périgord Noir, mise à disposition du SM SCoT

Délibération n° 2020-06-15-002

Affectation des résultats 2019 – Budget SM SCoT PN

L'exécution de l'exercice 2019 du budget SM SCOT PN laisse apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées :

3 021,84 €

Recettes réalisées :

84 199.02 €

22/06

Envoyé en Sous-Préfecture le :  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le :

Soit un résultat 2019 de :	+ 81 177,13 €
Report 2018 :	0,00 €
<b>Soit un résultat cumulé de :</b>	<b>+ 81 177,13 €</b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses réalisées :	0,00 €
Recettes réalisées :	55 000,00 €
<b>Soit un solde d'exécution 2019 de :</b>	<b>+ 55 000,00 €</b>
Report 2018 :	0,00 €
<b>Soit un solde cumulé de :</b>	<b>+ 55 000,00 €</b>

Reste à réaliser en dépenses :	0,00 €
Reste à réaliser en recettes :	0,00 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
<b>Besoin net de la section d'Investissement :</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Résultat global 2019</b>	<b>+ 136 177,13 €</b>
-----------------------------	-----------------------

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

- 81 177,13 € reportés en recettes de fonctionnement au compte 002
- 55 000,00 € reportés en recettes d'investissement au compte 001

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter au budget 2020, les résultats de l'exercice 2019 tels que proposés ci-dessus.

Vote pour	17
Vote contre	0
Abstention	0

**Arrivé le :**  
**22 JUIN 2020**  
Sous-préfecture de SARLAT

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Président,  
Jean-Michel Perusin



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

Place Marc Busson – 24 200 SARLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

Séance du 15 juin 2020

DORDOGNE

L'an deux- mille-vingt, le quinze juin, à seize heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean- Michel Pérusin, Président, au siège du syndicat, sur convocation du Président en date du 5 juin 2020.

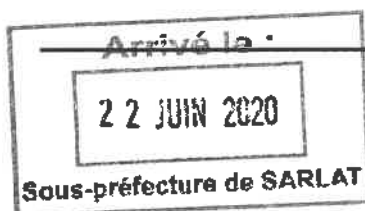
**ROUDIER Stéphane est désigné(e) secrétaire de séance.**

**Liste des délégués présents avec pouvoir de vote**

Communauté de Communes	NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration à	Supplé.e par
Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	BOUSQUET	Dominique	x				
	BOUSQUET	Jean	x				
	EYMAR	Serge		x			ROUDIER Stéphane
	MOREAU	Yves			x		
	LAPOUGE	Michel			x		
Vallée de l'Homme							SIMON Jean- Paul
	LAGARDE	Philippe		x			DEZENCLOS Gérard
	ROUVES	Christian	x				
	SOULIAC	Arlette		x			DELMAS Roland
Pays de Fénelon	BONNEFON	Patrick		x			LAJUGIE Michel
	DUBOIS	Jean- Pierre		x			LAPORTE Alain
Vallée Dordogne et Forêt Bessède	ALCABEZ	Jean	x				
	LEOTHIER	Christian	x				
Domme Villefranche-du- Périgord	CASSAGNOLE	Jean- Claude	x				
	LAVAL	Jean- Marie	x				
Sarlat-Périgord Noir	de PERETTI	Jean- Jacques		x			CHAUMEL Jean- Marie
	PERUSIN	Jean- Michel	x				
	PEYRAT	Jérôme	x				
	SECRETAT	Benoît	x				
			10				7
Pouvoirs de vote (titulaires présents, procurations et suppléants)			17				

Observateurs

NOM	Prénom	Qualité
LAMOUREUX	Christian	Délégué suppléant de la CC Sarlat- Périgord Noir
LAURENS	Julia	Cheffe de projet Pays du Périgord Noir, mise à disposition du SM SCoT



**Délibération n° 2020-06-15-003**

**Débat d'orientation budgétaire 2020**

Pour la séance de ce jour, il s'agit de procéder à un débat d'orientation. Ce débat constitue la première étape du cycle budgétaire et permet d'orienter la construction du budget.

Le contexte actuel n'a pas permis d'amorcer comme il était envisagé la démarche de recrutement d'un bureau d'étude pour l'élaboration du SCoT au cours du premier semestre. Le renouvellement

Envoyé en Sous-Préfecture le :  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le :

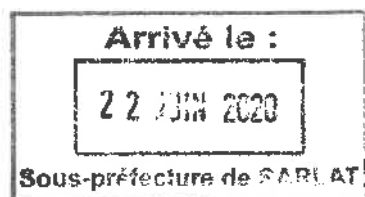
des élus au sein du syndicat mixte devra déterminer le contenu du cahier des charges, sur la base des travaux effectués en 2019.

Concernant les dépenses à prévoir en 2020, il faut souligner les frais de fonctionnement de la structure, les dépenses du personnel mis à disposition par l'association de Pays, l'assistance à Maîtrise d'ouvrage par l'ATD 24 et les premières dépenses liées au bureau d'étude. Concernant les recettes, ces dernières sont constituées du report du résultat de la section de fonctionnement 2019, du résultat de la section d'investissement 2019, de la subvention du conseil départemental et de la contribution des EPCI membres du syndicat.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) du Syndicat Mixte pour l'exercice 2020 tenu lors de cette séance.

Vote pour	17
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Président,  
Jean-Michel Perusin





## Éléments pour le Rapport d'orientation budgétaire 2020

### I. Compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 fait apparaître des résultats positifs pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement. Ces résultats sont liés à la non réalisation des dépenses envisagées début 2019.

### II. Les orientations budgétaires du Syndicat Mixte

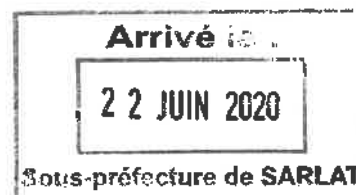
Pour 2020, l'objectif est donc de reporter les recettes et les dépenses, avec pour ambition de recruter le bureau d'étude pour l'élaboration du SCoT avant le 31 décembre 2020.

Pour les dépenses :

- Evolution des dépenses d'investissement
- Continuité des dépenses de fonctionnement

Pour les recettes :

- Report des résultats positifs
- Participation du Conseil Départemental de la Dordogne



**Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir**

Place Marc Busson – 24 200 SABLAT – Tél : 05.53.31.56.01

DEPARTEMENT

Séance du 15 juin 2020

DORDOGNE

L'an deux- mille-vingt, le quinze juin, à seize heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean- Michel Pérusin, Président, au siège du syndicat, sur convocation du Président en date du 5 juin 2020.

Arrivé le :

22 JUIN 2020

ROUDIER Stéphane est désigné(e) secrétaire de séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote

Sous-préfecture de SABLAT

Communauté de Communes	NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procurations à	Supplé.e par
Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	BOUSQUET	Dominique	x				
	BOUSQUET	Jean	x				
	EYMARD	Serge		x			ROUDIER Stéphane
	MOREAU	Yves			x		
	LAPOUGE	Michel			x		
Vallée de l'Homme							SIMON Jean- Paul
	LAGARDE	Philippe		x			DEZENCLOS Gérard
	ROUVES	Christian	x				
	SOULIAC	Arlette		x			DELMAS Roland
Pays de Fénélon	BONNEFON	Patrick		x			LAJUGIE Michel
	DUBOIS	Jean- Pierre		x			LAPORTE Alain
Vallée Dordogne et Forêt Bessède	ALCABEZ	Jean	x				
	LEOTHIER	Christian	x				
Donne Villefranche-du- Périgord	CASSAGNOLE	Jean- Claude	x				
	LAVAL	Jean- Marie	x				
Sarlat-Périgord Noir	de PERETTI	Jean- Jacques		x			CHAUMEL Jean- Marie
	PERUSIN	Jean- Michel	x				
	PEYRAT	Jérôme	x				
	SECRESTAT	Benoît	x				
			10				7
Pouvoirs de vote (titulaires présents, procurations et suppléants)			17				

Observateurs

NOM	Prénom	Qualité
LAMOUREUX	Christian	Délégué suppléant de la CC Sarlat- Périgord Noir
LAURENS	Julia	Cheffe de projet Pays du Périgord Noir, mise à disposition du SM SCoT

Délibération n° 2020-06-15-002

Affectation des résultats 2019 – Budget SM SCoT PN

L'exécution de l'exercice 2019 du budget SM SCOT PN laisse apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées :

3 021,84 €

Recettes réalisées :

84 199.02 €

12/06

Envoyé en Sous-Préfecture le :  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le :

Soit un résultat 2019 de :	+ 81 177,13 €
Report 2018 :	0,00 €
<b>Soit un résultat cumulé de :</b>	<b>+ 81 177,13 €</b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses réalisées :	0,00 €
Recettes réalisées :	55 000,00 €
<b>Soit un solde d'exécution 2019 de :</b>	<b>+ 55 000,00 €</b>
Report 2018 :	0,00 €
<b>Soit un solde cumulé de :</b>	<b>+ 55 000,00 €</b>

Reste à réaliser en dépenses :	0,00 €
Reste à réaliser en recettes :	0,00 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
<b>Besoin net de la section d'Investissement :</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Résultat global 2019</b>	<b>+ 136 177,13 €</b>
-----------------------------	-----------------------

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

- 81 177,13 € reportés en recettes de fonctionnement au compte 002
- 55 000,00 € reportés en recettes d'investissement au compte 001

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter au budget 2020, les résultats de l'exercice 2019 tels que proposés ci-dessus.

Vote pour	17
Vote contre	0
Abstention	0

**Arrivé le :**  
**22 JUIN 2020**  
Sous-préfecture de SARLAT

Fait et délibéré, le jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Président,  
Jean-Michel Perusin



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT

DORDOGNE

L'an deux-mille- vingt, le quinze juin, à seize heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean- Michel Pérusin, Président, au siège du Syndicat Mixte, sur convocation en date du 5 juin 2020.

Liste des présents avec pouvoir de vote:

Communauté de Communes	NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration à	Supplé.e par
Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	BOUSQUET	Dominique	x				
	BOUSQUET	Jean	x				
	EYMAR	Serge		x			ROUDIER Stéphane
	MOREAU	Yves			x		
	LAPOUGE	Michel			x		
Vallée de l'Homme							SIMON Jean- Paul
	LAGARDE	Philippe		x			DEZENCLOS Gérard
	ROUVES	Christian	x				
	SOULIAC	Arlette		x			DELMAS Roland
Pays de Fénelon	BONNEFON	Patrick		x			LAJUGIE Michel
	DUBOIS	Jean- Pierre		x			LAPORTE Alain
Vallée Dordogne et Forêt Bessède	ALCABEZ	Jean	x				
	LEOTIER	Christian	x				
Domme Villefranche-du-Périgord	CASSAGNOLE	Jean- Claude	x				
	LAVAL	Jean- Marie	x				
Sarlat-Périgord Noir	de PERETTI	Jean- Jacques		x			CHAUMEL Jean- Marie
	PERUSIN	Jean- Michel	x				
	PEYRAT	Jérôme	x				
	SECRESTAT	Benoit	x				
			10				7
Pouvoirs de vote (titulaires présents, procurations et suppléants)			17				

Observateurs

NOM	Prénom	Qualité
LAMOUREUX	Christian	Délégué suppléant de la CC Sarlat- Périgord Noir
LAURENS	Julia	Cheffe de projet Pays du Périgord Noir, mise à disposition du SM SCoT

Arrivé le :

22 JUIN 2020

Sous-préfecture de SABLAT

Délibération n° 2020-06-15-004

Budget primitif 2020 – budget principal

Le Président présente aux membres du comité syndical le projet du budget primitif des recettes et des dépenses pour l'exercice 2020 du budget principal, et expose les motifs de ces propositions.

Vu le projet dressé,

Les membres du comité syndical, après avoir entendu les motifs, procèdent au vote du budget primitif 2020.

Envoyé en Sous-Préfecture le :  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Affiché au siège du Syndicat Mixte le :

## Le Comité syndical

- **ARRETE** aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2020 au titre de ce budget primitif et s'élevant à :

**Fonctionnement :** 122 955,13 €  
**Investissement :** 156 340,13 €

- **DECIDE** de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	21 340,13 €	74	Subvention d'équipement	81 177,13 €
011	Charges à caractère général	100 615,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	41 778,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>122 955,13 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>122 955,13 €</b>

INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
20	Immobilisations incorporelles	156 340,13 €	001	Excédent antérieur reporté	55 000,00 €
			021	Virement de la section d'exploitation	21 340,13 €
			13	Subvention d'investissement	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>156 340,13 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>156 340,13 €</b>

- **FIXE** le montant de la contribution des communautés de communes adhérentes à 50 centimes par habitant pour l'année 2020

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions correspondantes de tout co- financeur susceptible d'être sollicité

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget,

Vote pour	17
Vote contre	0
Abstention	0



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Le Président,  
Jean-Michel PERUSIN

**Arrivé le :**  
**22 JUIN 2020**  
**Sous-préfecture de SARIAT**

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir

Place Marc Busson – 24 200 Sarlat – 05.53.31. 56.01

Séance du 15 juin 2020

DEPARTEMENT

L'an deux mille- vingt, le quinze juin, à seize heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir, s'est réuni, sur convocation du Président en date du 5 juin 2020, au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean- Michel Pérusin.

DORDOGNE

**ROUDIER Stéphane est désigné secrétaire de séance.**

**Liste des présents avec pouvoir de vote:**

Communauté de Communes	NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procurator à	Supplé(e) par
Terrassonnais en Périgord Noir - Thenon - Hautefort	BOUSQUET	Dominique	x				
	BOUSQUET	Jean	x				
	EYMARD	Serge		x			ROUDIER Stéphane
	MOREAU	Yves			x		
	LAPOUGE	Michel			x		
Vallée de l'Homme							SIMON Jean- Paul
	LAGARDE	Philippe		x			DEZENCLOS Gérard
	ROUVES	Christian	x				
	SOULIAC	Ariette		x			DELMAS Roland
Pays de Fénelon	BONNEFON	Patrick		x			LAJUGIE Michel
	DUBOIS	Jean- Pierre		x			LAPORTE Alain
Vallée Dordogne et Forêt Bessède	ALCABEZ	Jean	x				
	LEOTHIER	Christian	x				
Domme Villefranche-du-Périgord	CASSAGNOLE	Jean- Claude	x				
	LAVAL	Jean- Marie	x				
Sarlat-Périgord Noir	de PERETTI	Jean- Jacques		x			CHAUMEL Jean- Marie
	PERUSIN	Jean- Michel	x				
	PEYRAT	Jérôme	x				
	SECRESTAT	Benoit	x				
			10				7
	Pouvoirs de vote (titulaires présents, procurations et suppléants)		17				
Observateurs	NOM	Prénom	Qualité				
	LAMOUREUX	Christian	Délégué suppléant de la CC Sarlat- Périgord Noir				
	LAURENS	Julia	Cheffe de projet Pays du Périgord Noir, mise à disposition du SM SCoT				

Délibération n°2020-06-15-005

Convention de moyens entre l'association du Pays du Périgord Noir  
et le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir

La démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en Périgord Noir a été initiée par les six communautés de communes du Périgord Noir dans le cadre de l'association de Pays. Le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir a été créé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 pour porter concrètement cette démarche.

Dans un objectif de rationalisation des charges des structures à l'échelle du Périgord Noir et de cohérence dans les projets de territoire menés par l'association de Pays et le Syndicat Mixte de SCoT, les délégués syndicaux comme les administrateurs du Pays se sont montrés favorables à une mise en commun de moyens des deux structures.

Le projet de convention de moyens entre le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir et l'association du Pays du Périgord Noir porte sur les éléments suivants :

- I. Mise à disposition de personnel par l'association Pays du Périgord Noir
- II. Participation aux frais de structure supportés par le Pays du Périgord Noir
- III. Participation aux frais de structure supportés par le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le principe de mise à disposition de personnel et de moyens structurels du Pays du Périgord Noir pour les activités du Syndicat,
- Approuve la convention de moyens, ci- annexée, entre le Pays du Périgord Noir et le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document nécessaire à la présente délibération
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2020,

Vote pour	17
Vote contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jours et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Jean- Michel Pérusin

